



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2020-1-13

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

0242400752-20200312-2020\_1\_13-DE  
Recu le 17/03/2020  
Publié le 17/03/2020  
DORDOGNE

Séance du 12 mars 2020

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Bernard VAURIAC

Lieu de réunion du Conseil :  
Saint Jory de Chalais

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
02 mars 2020

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 1

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI Thérèse CHASSAIN

**Messieurs** : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoît MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD, Michel AUGÉIX, Marc PASCUAL, René (Paul) CHEVAL, Paul MEYNIER, Michel RANOUIL (suppléant de Philippe LACHAUD)

**Absents et excusés** : Pierre-Yves COUTURIER, Dominique MARCETEAU (a donné pouvoir à Annick MARCETEAU), Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Philippe LACHAUD (remplacé par son suppléant Michel RANOUIL), Michel REBIERE, Paul MEYNIER,

M. Benoît MOUTON est désigné secrétaire de séance

**Site internet office de tourisme : lancement de la consultation**

La Communauté de Communes Périgord Limousin est en cours de travail pour la création d'un site web Tourisme dédié.

A ce stade, le cahier des charges du marché public visant à consulter, mettre en concurrence puis sélectionner un prestataire spécialisé dans le domaine de création de site web est en cours de préparation.

Un comité de pilotage sera associé à ce cahier des charges afin de contribuer à la finalisation de celui-ci, lors de groupes de travail.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***DECIDE de donner l'autorisation à son Président à lancer la mise en concurrence de prestataires, dans le cadre du marché public portant sur la création du site internet touristique, une fois que le cahier des charges aura été achevé et élaboré en concertation avec les membres du comité de pilotage du site internet tourisme.***

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 16 mars 2020  
Le Président,

Bernard VAURIAC

